

UJAMAA 621-FDA AIDE A LA CREATION ET AU DEVELOPPEMENT DES MICROS ET PETITES ENTREPRISES NON AGRICOLES EN ZONE RURALE



☎ 0596 757 004 / 0696 539 200

✉ byen-bonjou@ujamaaconseil.com

🌐 www.ujamaaconseil.com

Il s'agit de soutenir les projets de création d'activités non agricoles génératrices d'emploi en zone rurale. Cette subvention est accordée uniquement dans le cadre de la création d'une nouvelle activité.



OBJECTIF

Répondre à l'insuffisance d'offres d'emplois en milieu rural.

Ce dispositif permet, entre autres, **aux femmes et aux jeunes** de créer des petites structures non agricoles adaptées au milieu rural.



PUBLIC ÉLIGIBLE

- Les agriculteurs ou membres du ménage agricole qui se diversifient vers des activités non agricoles ;
- Les micros ou petites entreprises en activité dans la zone rurale
- Les personnes physiques ayant une activité en zone rurale



MODALITÉS

L'aide est strictement subordonnée à la présentation d'un plan de développement de l'entreprise (PDE) sur une période de 18 mois.

L'aide est un forfait de 25 000 € versé en 2 tranches

- 80% à l'octroi de l'aide,
- 20% au bout des 18 mois



INGENIERIE UJAMAA

Pour des honoraires forfaitaires de 3000€, UJAMAA CONSEIL vous propose un stage à la création d'entreprise ainsi qu'un accompagnement personnalisé au montage de votre dossier de demande de subvention. Nous vous accompagnons pas à pas pour l'élaboration de votre PDE.

Votre succès est notre métier